



PROTOCOLE SANITAIRE A RESPECTER

Ce protocole prend effet à partir du mardi 1^{er} septembre 2020.

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Attention, le risque zéro ne peut exister. Les contraintes de fonctionnement dans une école, surtout avec de jeunes enfants, peuvent difficilement permettre l'application parfaite des gestes barrières et de la distanciation. Nous serons vigilantes et mettrons en œuvre tout ce qui peut assurer la protection des enfants et des adultes, mais une école est aussi un lieu de vie, avec les risques inhérents à son mode fonctionnement.

1) Le rôle des parents

Vous, les parents, vous allez avoir un rôle essentiel et primordial pour le retour à l'école de vos enfants pour cette nouvelle année.

- ➊ Avant la reprise, nous invitons chaque parent à lire ce protocole. Merci, de prendre le temps de discuter et de préparer votre enfant aux conditions protocolaires pour un retour sécurisé de votre enfant à l'école.
- ➋ Chaque jour, les parents devront prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. **Il vous est demandé de manière responsable de ne pas amener votre enfant si celui-ci à une température supérieure à 38°.** **J'attire vraiment votre attention sur ce point car c'est l'une des conditions qui permettra d'éviter toute épidémie.** En cas d'autres symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

Liste des symptômes évocateurs :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre, ...

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

2) Accueil

- ➊ Les horaires : **arrivée des élèves entre 8h45 et 8h55**

départ des élèves à 12h10

arrivée des élèves entre 13h20 et 13h30

départ à 16h30

Merci de respecter ces horaires.

Les élèves rentreront directement dans leur classe par la porte extérieure.

- ➋ L'accès à l'établissement sera interdit aux parents. Cependant, il nous paraît important que les petits (PS au GS) soient accompagnés d'un adulte s'ils en ressentent le besoin. Nous autoriserons, donc, que les élèves de PS/MS/GS viennent avec un parent (un seul parent par enfant).

Le matin, l'adulte devra laisser son enfant au portail principal de l'école et devra également attendre en respectant les distances de sécurité. Les enfants rejoindront leur parent à la demande du personnel d'accueil, famille par famille, dans le respect.

Un seul parent ou adulte, de préférence, peut venir chercher son enfant à la grille.

③ **Seul, l'adulte venant amener ou chercher son enfant à la périscolaire** pourra entrer dans la cour, **masqué**, en ayant au préalable nettoyer et désinfecter ses mains, en respectant une distanciation d'un mètre si un autre adulte est présent sur la cour. Il laissera son/ses enfants à l'entrée de la périscolaire.

3) Respect des gestes barrières

① Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

② Lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon liquide :

- le matin, en arrivant à l'école

- après être aller aux toilettes

- Avant les repas

-le soir avant de rentrer chez soi ou en dès l'arrivée au domicile.

③ **Chaque élève (GS au CM2) devra apporter tous les jours un essuie-mains à l'école. Celui-ci repartira tous les soirs à la maison.**

④ Le nombre d'élèves sera limité pour aller aux toilettes (un élève à chaque fois)

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

L'école se réserve le droit de décider d'un retour au domicile, pour un enfant qui serait en quasi-permanence, dans l'incapacité de mettre en œuvre les impératifs sanitaires.

4) Aménagement des classes

☞ Rappeler les gestes barrières

☞ Les élèves doivent être séparés d'1 mètre si possible.

☞ Le nettoyage des mains doit être autorisé en permanence

☞ **Utilisation des petites bouteilles (fournie par la famille). Chaque bouteille repartira chaque soir pour être nettoyée et remplie.**

☞ Chaque enfant aura un espace nominatif délimité. Les vêtements et les cartables seront à chaque emplacement des élèves.

5) L'entretien des locaux

Tout d'abord, les locaux ont été désinfectés en suivant le protocole prescrit avant d'accueillir les élèves.

① Tous les jours, chaque salle sera aérée pendant 10 minutes plusieurs fois par jour (matin, récréation, repas, soir)

② Les sanitaires et les points de contact seront nettoyés et désinfectés une fois par jour avec des produits respectant la norme NF 14476.

③ Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

④ Une fois par jour, les poignées de porte, les interrupteurs... seront désinfectés avec les produits adéquats

⑤ Les poubelles seront vidées et désinfectées tous les jours

6) Les récréations

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

7) Le déjeuner

L'association Familles Rurales propose des repas chauds à la salle Ferchault. Il y aura un lavage des mains avant le repas.

Les trajets se feront par classe. Attention, chaque enfant devra apporter sa serviette propre tous les jours.

8) Périscolaire

La périscolaire sera ouverte à partir de 6h45 à 8h45 et de 16h45 jusqu'à 18h45. Elle se situera dans le bâtiment des maternelles. L'adulte, sera masqué et devra passer par le portail de la cour (qui sera ouvert et devra le rester). Il n'y aura pas signature. Oralement, Marie vous informera de l'heure à laquelle vous êtes arrivés et repartis.

Au regard des conditions fixées pour la restauration, nous ne fournirons pas le petit-déjeuner. Donc, pour ceux qui prennent un petit-déjeuner, chaque famille devra le prévoir. Vous pouvez proposer : boisson à boire, barres de céréales... Les tables seront nettoyées et désinfectées après chaque service.

La périscolaire sera nettoyée une fois par jour.

Les élèves seront regroupés par classe. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

9) Apparition de symptômes

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel conduira à l'éviction immédiate de l'enfant. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par une enseignante.

En cas de symptômes évocateurs, les parents de l'enfant et des élèves présents à ses côtés seront avertis et devront assurer la réalisation d'un test de dépistage chez leur enfant. Les enfants ne pourront pas être acceptés de nouveau à l'école sans le résultat de ce test.

Merci de bien vérifier les coordonnées téléphoniques si nous devons vous joindre.

10) Port du masque

Le personnel véhiculant dans l'école sera doté de masque « grand public » catégorie 1.

Pour les élèves de maternelle (PS/MS/GS), les masques sont interdits.

Pour les autres élèves, le port du masque n'est pas recommandé. Ils peuvent toutefois en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. Il appartiendra aux parents de fournir ces masques.

11) Démarches

Tout ce protocole s'applique également aux enseignantes et aux autres adultes de l'établissement.